SI·EN Fen

L'inspection
Réalités et Prospective

Syndicat des Inspecteurs de l'Education Nationale

Bulletin mensuel n° 10
1er octobre 1994

SOMMAIRE

Editorial 1

NOTRE METIER

Rapport annuel de l'Inspection générale 3
Rapport Cuby 5
Loi quinquennale : les dérives 6
Une nouvelle loi pour la formation professionnelle 6
La nouvelle nomenclature des formations 8

VIE SYNDICALE
Dernières nouvelles de nos provinces 7
Liste d'aptitude IPR-IA 7
Au Centre Condorcet le 21 sept. 2
Recrutement des IEN : du nouveau ... 2
Elections professionnelles 2
Concours IEN 2

RETRAITES 8

Ceux qui nous ont quittés 2

- dépliant quatre pages pour prospection d'abonnement collé en quatrième de couverture pour les abonnés.
+ encart et lettre pour prospection

L'inspection
N°10
Directeur de la Publication :
Michel MARUCELLI
Maquette : Renée HASIAK
SI.EN-Fen
21 rue Lalande
75014 PARIS
Tel 43 22 68 19
Imprimerie et photocompostion : FEN
Commission paritaire :
3 323 D 73 S
ISSN : 1251-2028

EDITORIAL

Ainsi, l'effort de démocratisation de l'Ecole se poursuit. Après avoir franchi le seuil du quantitatif, il doit désormais porter tout entier sur le qualitatif.

Un tel objectif, auquel ils ont toujours souscrit et auquel ils se consacrent quotidiennement, concerne au premier chef les corps d'inspection.

Hommes de terrain, de par les missions qui sont les leurs d'inspection et d'évaluation, d'animation et de régulation, ils peuvent mesurer, mieux que d'autres sans doute, le chemin à parcourir qui conduit de la réalité aux objectifs à atteindre. Ils savent aussi, à l'expérience, que les textes - fussent-ils de loi - tout autant que les discours d'un ministre, aussi persuasif soit-il, risquent de rester sans effet sans un véritable travail de proximité, d'impulsion et d'explicitation des changements, d'accompagnement et de suivi, de régulation.

C'est leur métier et ils sont parfaitement conscients de leur rôle incontournable, accru en ces périodes de transformations.

Chacun peut mesurer l'ampleur de la tâche entreprise quand il s'agit, tout à la fois, de faire évoluer les programmes et les contenus, les structures, les pratiques professionnelles des différents acteurs du Système éducatif.

Certes, bien des signes montrent que des évolutions sont en cours et nous confortent dans la volonté de poursuivre. Mais d'autres sont autant de clignotants qui s'allument pour signaler les limites d'une démarche qui, faute de repères précis et du temps nécessaire, fait courir le risque de devoir tout mener de front et, en conséquence, ne plus rien maîtriser.

Cela est vrai pour tous les acteurs du système d'éducation et pour les corps d'inspection qui ont, à leur niveau, en charge de "piloter" les changements.

C'est pourquoi le SI.EN sera très attentif aux mesures de programmation qui seront soumises prochainement à l'examen du Parlement, et plus particulièrement , dans ce contexte ou dans un autre, aux conséquences qui devraient en être tirées quant à une véritable revalorisation de la fonction d'inspection.

Ce sera pour lui, en tout cas, un test quant à l'engagement du gouvernement à mettre en cohérence l'ensemble de ses décisions.

Le projet de loi de finances pour 1995, en plaçant une fois de plus le budget de l'éducation nationale en tête des budgets de l'Etat, est un premier signe dont les experts vont analyser tous les détail

Les positions prises récemment par le ministre pour faire respecter la laïcité dans les établissements constituent une évolution qui va dans le bons sens.

Dans cette conjoncture, une loi de programmation - déjà réclamée dans le même temps que la Loi d'Orientation du juillet 1989 - pourrait constituer, incontestablement, une nouvelle réponse aux questions soulevées lors de la manifestation du 16 janvier 1994 pour le Service Public d'Eduaction nationale.

Michel Marucelli
26 septembre 1994

Vie syndicale

Au Centre Condorcet le 21 septembre

Un scoop : la formation des personnels d'inspection et de direction, intègrera la future Ecole Supérieure des Cadres de l'Education nationale dont l'implantation à Poitiers, vient d'être décidée.

C'est ce que M. Mulet, Directeur du Centre, assisté de MM. Maccario et Waiss, a annoncé à notre délégation conduite par Michel Marucelli, avec Marie-Paule Collet, Colette Durand, Bernadette Legros et Renée Hasiak.

Cette Ecole, dont la création fait partie des 158 mesures décidées par le ministre, accueillera tous ceux qui exercent une responsabilité dans l'Education nationale, c'est-à-dire un public plus large que celui du Centre actuel.

M. Mulet, qui pilote l'unité de suivi correspondant à la création de la nouvelle école, est preneur de toute suggestion sur la conception, l'organisation, les missions de celle-ci. Le SI.EN répondra prochainement à sa demande par des propositions déjà élaborées, en insistant sur deux points importants : le statut juridique de l'Ecole et celui des stagiaires qui en découle directement. Peut-on, enfin, sérieusement espérer que ce nouveau statut mettra fin aux problèmes rencontrés depuis que la formation existe ? En tout cas le SI.EN y veillera tout particulièrement.

En attendant des jours meilleurs, interrogés sur les questions financières, nos interlocuteurs nous annoncent quelques améliorations dans l'organisation de la formation cette année : un meilleur équilibre entre les périodes au centre et celles sur le terrain ; des bons de transport qui permettent de ne plus faire l'avance sur les trajets réglementaires.

Pour les stagiaires de seconde année, les restrictions budgétaires que le Centre a connues rendent difficiles les regroupements envisagés. Des solutions sont actuellement recherchées par le biais des stages inscrits au PAF pour public désigné volontaire ... à suivre.

La délégation du SI.EN a ensuite rencontré les inspecteurs stagiaires qui le souhaitaient pour une première réunion d'information syndicale. Premier contact qui a permis de répondre aux nombreuses questions posées et devrait déboucher sur la constitution de la section syndicale dans les prochains jours. Le Bureau National se tient à la disposition des stagiaires et organisera des réunions plus spécifiques à chaque spécialité d'IEN et d'IPR-IA dans les prochaines semaines.

Marie-Paule Collet
IEN stagiaire 2ème année

Ceux qui nous ont quittés

Nous avons appris le décès de Marguerite LAURENT-FILLIATRE, Inspectrice départementale des Ecoles maternelles, décédée à l'âge de 78 ans, à Valréas.

André COURRIER est également décédé durant l'été. C'est à l'homme et au militant qu'il a été durant de longues années, responsable régional de l'académie de Clermont-Ferrand, que nous rendons hommage.

Notre camarade Marcel MATHIEU nous a quittés le 14-09-94. Inspecteur de l'Enseignement Technique dans l'académie de Nancy, il a été un militant syndical actif du SNIET, Secrétaire académique pendant plusieurs années. Depuis son départ à la retraite en 1985, il est resté fidèle au SNIET puis au SI.EN-FEN.

Nous adressons nos très sincères condoléances aux familles de ces chers collègues.

Recrutement des IEN : du nouveau ...

Le Bureau National a été saisi, pour avis, d'un projet de textes modificatifs concernant le recrutement et la formation initiale des IEN ainsi que la création d'un CAIEN, qui reprend intégralement, les observations et demandes formulées dès la publication des textes actuels et récemment renouvelées lors des auditions menées par l'Inspection générale. Nous savons que d'autres propositions étaient avancées, mais ce sont les nôtres qui l'ont emporté. Satisfaction, donc, sur ce point.

Pourtant, nous avons fait savoir au directeur de la DPID :

- nos interrogations devant l'absence de toute modification du recrutement des collègues IPR-IA;
- nos regrets de ne pas trouver ces mesures - qui vont conduire à modifier les arrêtés et le décret statutaire - intégrées au projet d'un nouveau statut, celui du corps unique d'inspection aux missions diversifiées...

Une certitude, le débat est relancé et même si "c'est du pipeau", il ne pourra durablement être esquivé.

Michel Marucelli

Concours IEN

JO du 15 septembre, postes mis au concours

Premier degré	50
Information et orientation	8
Economie et gestion	10
STI	13
SBSSA	3
Anglais	2
Histoire-géographie	2
Lettres	2

Elections professionnelles

Le calendrier des élections pour renouveler les représentants du personnel à la Commission Administrative Paritaire Nationale des Inspecteurs de l'Education Nationale et aux Commissions Administratives Paritaires Académiques est désormais définitivement arrêté.

- Date du scrutin ..... **7 déc. 1994**
- Date de dépôt, respectivement au ministère et dans les rectorats, des listes des candidats et de la profession de foi ..... **7 nov. 1994**
- Proclamation des résultats à l'administration centrale .. **12 janv.1995**

Un rappel : ne sont électeurs que les IEN titulaires en activité.
Le vote se fait par correspondance, le cachet de la poste faisant foi.
Les responsables académiques et départementaux ont reçu les consignes utiles dans l'attente de la note de service ... qui ne saurait tarder.

Pas une voix ne doit manquer à nos listes, votez et faites voter SI.EN-FEN !

Rapport annuel de l'Inspection générale

Pour la quatrième année consécutive, l'Inspection générale de l'Education nationale a publié son rapport sur l'état du système d'éducation. Comme les années précédentes, ce document comporte trois parties : un abrégé des différents rapports concernant le programme de travail fixé par le ministre pour l'année 1992-93 et portant sur quatorze thèmes ; des études conduites pour les groupes de disciplines et spécialités à leur libre initiative ; un rapport de synthèse sur les missions à l'étranger.

Sont extraits de ce rapport quelques points qui concernent plus directement les corps d'inspection et qui sont au cœur de leur réflexion actuelle.

Le Fonctionnement du système d'éducation

L'évaluation des établissements secondaires. Trois points méritent d'être relevés : l'auto-évaluation qui avait été demandée aux établissements a été un échec complet sur le plan de l'évaluation générale même si l'auto-analyse a un peu mieux fonctionné sur le plan de l'évaluation disciplinaire ; la prise en compte des analyses et recommandations des rapports par les établissements et les autorités académiques a été très inégale, allant de la léthargie complète à l'exploitation méthodique ; en ce qui concerne les dispositifs académiques, seule l'académie de Lille a conduit une politique d'évaluation des établissements affirmée et systématique. Dans les autres académies, on observe le recours à des équipes de consultants qui interviennent sur des sujets limités. Aucun contrôle ne s'exerce, ni sur la qualité de la prestation fournie, ni sur les suites données par l'établissement aux recommandations du rapport. L'Inspection générale recommande donc d'élaborer et diffuser un ensemble d'indicateurs précis qui pourraient être définis conjointement par les Inspections générales et la Direction de l'Evaluation et de la Prospective. Elle incite les établissements à pratiquer l'auto-évaluation en formant des procédures d'aide externe et interne à l'établissement et en organisant une validation de ces auto-évaluations par les inspections.

Lire et écrire au collège. Les auteurs du rapport, après avoir constaté de graves carences chez un nombre important d'élèves entrant au collège, notent cependant que des progrès importants en lecture et en écriture s'effectuent pour la majorité des élèves en difficulté au cours du cycle d'observation. Le rapport recommande ainsi de mieux exploiter les résultats de l'évaluation à l'entrée en sixième, d'établir une véritable liaison pédagogique entre le collège et l'école élémentaire, de favoriser la concertation entre les enseignants des différentes disciplines du collège pour développer des projets concernant les compétences transversales que sont la lecture et l'écriture, etc.

La rénovation des SES. Le rapport constate que la situation dans les SES a peu changé, faute d'un pilotage efficace et de moyens, faute également d'une perspective ambitieuse de rénovation. Elles restent des structures-ghetto qui renforcent le sentiment d'exclusion des jeunes qui y sont formés. Partant du fait partout constaté que les jeunes scolarisés en SES sont, très majoritairement, des jeunes comme les autres et à traiter comme tels, le rapport propose de supprimer les appellations SES ou SEGPA afin d'éviter toute discrimination, de créer un véritable cycle d'observation (6è-5è) et un cycle d'orientation (4è-3è) qui soient adaptés aux élèves en grand retard scolaire, de mettre en place de véritables cycles de qualification après la classe de 3è préparant spécifiquement au CAP en lycée professionnel, en apprentissage, éventuellement en collège. Il préconise l'intégration complète de la structure adaptée dans le collège en revoyant la situation des enseignants. Un nouveau texte clarifiant les précédents et faisant des propositions nouvelles s'avère indispensable.

Les sorties éducatives. Le rapport note que la préparation et l'exploitation pédagogiques qui en sont faites ne sont pas toujours évidentes. En tous cas, elles ne peuvent constituer une fin en soi. Il serait souhaitable que leur autorisation soit accordée par la seule autorité de l'inspecteur d'académie. Là encore, une publication unique devrait clarifier les objectifs, les conditions des sorties éducatives, d'une lecture aisée et accessible aux parents, aux élus, et même aux enseignants qui doivent se référer actuellement à des textes épars.

L'accompagnement des innovations et la préparation des évolutions

Les actions engagées dans les écoles et les objectifs de l'enseignement primaire. Le rapport attire l'attention sur le risque, induit par la multiplication non contrôlée des intervenants extérieurs, d'un émiettement du temps scolaire et de son détournement des objectifs fondamentaux de l'école primaire, au profit d'activités à caractère ludique, culturel ou sportif. Il fait émerger deux logiques, contradictoires ou complémentaires, qui risquent de déstabiliser les enseignants : la logique du service public dont l'objectif est d'instruire et d'assurer la réussite scolaire pour tous, et une logique locale qui vise à améliorer les relations avec les partenaires de l'école, qui conduit, de ce fait, à privilégier la dimension socioculturelle d'animation au détriment des apprentissages disciplinaires.

Mais au regard de ces points de fragilité ou de faiblesse, ils mettent en évidence des points forts : le renforcement du travail en équipe des enseignants, leur respect des programmes, leur prise de conscience du nécessaire recentrage de l'école primaire sur ses objectifs proprement scolaires.

La suppression du palier d'orientation de cinquième. L'observation a été conduite dans neuf académies et quarante cinq collèges désignés par les recteurs comme étant les plus représentatifs de leur action. Les principaux résultats font apparaître des progrès dans la prise en charge des élèves et dans le dialogue avec les familles. L'hétérogénéité des élèves est mieux acceptée et maîtri-

sée que par le passé, notamment au cycle d'observation. Toutefois aucun établissement ne parvient à prendre en charge de manière satisfaisante les élèves qui présentent des difficultés graves de comportement. Ils sont peu nombreux mais leur cas est préoccupant. Par ailleurs, le rapport note que les académies et les départements éprouvent des difficultés à mettre en place un plan global et cohérent, définissant clairement les niveaux d'action et les missions des différents acteurs. Les rapporteurs ont rencontré des équipes très motivées, mais lassées des changements de cap successifs et regrettant de n'avoir trouvé aucun autre appui que celui du chef d'établissement. Le rapport souligne la nécessité de faire porter l'effort sur le soutien pédagogique aux enseignants. Il concerne au premier chef les corps d'inspection.

La rénovation pédagogique des lycées. Cette évaluation, après avoir relevé un certain nombre de points positifs : la mobilisation vigoureuse de l'institution éducative qui s'est manifestée notamment par le souci d'informer les personnels, l'accueil favorable réservé à l'évaluation nationale à l'entrée en seconde ainsi qu'à la mise en œuvre des modules considérés par les enseignants et par les élèves comme un espace de liberté, souligne la distance, parfois importante, qui sépare l'acceptation des principes de la rénovation de leur réalisation. L'analyse et l'appréciation de cette première année conduisent à un bilan prudent quant à l'efficacité des innovations. Elles ne portent pas la condamnation de celles-ci dans le principe même, mais en soulignent, en l'état actuel, leur portée relativement faible.

L'adaptation et la reconversion des professeurs des lycées professionnels. Le rapport porte un regard sévère sur les actions de formation engagées par les quatre académies - Lyon, Grenoble, Aix-Marseille, Nice - sur lesquelles l'évaluation a porté. Il souligne en particulier le manque de coordination évident entre les différents services et les interlocuteurs concernés : MAFPEN, DAET, division de l'organisation scolaire et du personnel, services statistiques, etc. ; manque de coopération également, cloisonnement étanche des services déconcentrés. Une autre cause de dysfonctionnement est relevée, la reconversion ne repose que sur le volontariat.Ainsi certains professeurs se reconvertissent-ils sans nécessité par rapport au fonctionnement du service alors que d'autres doivent assurer eux-mêmes leur reconversion dans des conditions difficiles. Il en résulte parfois des reconversions inutiles et coûteuses.

En conclusion, le rapport note que si des résultats encourageants ont pu être obtenus, nulle part les dispositifs mis en place n'ont atteint leur pleine efficacité. Sans remettre en question le volontariat, il sera cependant nécessaire de mieux canaliser les projets de reconversion en fonction des besoins par discipline.

Le développement des formations en alternance. Le rapport affirme que l'alternance est devenue un élément essentiel des formations professionnelles, initiales et continues. Il met en évidence le rôle essentiel des corps d'inspection à compétence pédagogique et tout particulièrement celui des IEN (enseignement technique et apprentissage) quand il s'agit de contribuer à l'animation et au développement d'une alternance de qualité dans le cadre de la formation initiale en EPLE, ou de développer, à partir d'une mission de contrôle, une animation adaptée dans le cadre de nos missions au sein de l'apprentissage. Il note, en revanche, que dans le domaine de la formation continue, l'intervention des corps d'inspection reste très limitée. Les rapporteurs recommandent que chaque inspecteur puisse être en mesure de pouvoir conduire son action pédagogique dans le champ de sa discipline ou de sa spécialité, dans l'ensemble des formations professionnelles, initiales et continues, sous réserve d'en maîtriser les spécificités. Leur plan d'action doit s'inscrire dans le Programme de Travail Académique. Ils restent les garants de la qualité des formations en alternance.

La formation des enseignants et des adultes

La formation et la titularisation des enseignants du second degré. ce rapport ne porte que sur les deux points où, s'agissant des IUFM, la responsabilité de l'Inspection générale est entière et indépendante de l'Enseignement supérieur : le fonctionnement des jurys académiques et l'évaluation d'un échantillon de la première promotion sortie de l'IUFM.

Sur le premier point, le rapport propose que soit clarifié le rôle des inspecteurs dans l'ensemble du dispositif conduisant à la titularisation. Les inspecteurs ne sauraient se substituer aux formateurs en IUFM, leur rôle est d'être des conseillers en formation. Sur le second point, et malgré les lacunes constatées dans la formation des stagiaires, le jugement porté par les chefs d'établissement sur la première promotion d'enseignants formés dans les IUFM est plutôt favorable.

La formation des enseignants non titulaires. Le rapport souligne qu'une meilleure formation des personnels non titulaires constitue l'un des moyens de la lutte contre l'échec scolaire. Il note que les actions engagées - accueil, tutorat, préparation aux concours - ont eu des effets positifs, mais que leur mise en œuvre est encore loin d'être générale. Les dispositifs manquent là encore de cohérence et les cloisonnements sont source de dysfonctionnements nombreux. Il serait souhaitable de faire évoluer le statut des maîtres auxiliaires en substituant à l'image du supplétif sans horizon celle d'un titulaire en phase d'apprentissage.

La **formation continue des adultes**. Cette année, c'est le problème de la qualité qui a été placé au centre des observations. La politique impulsée par la DLC se met en place progressivement dans les académies où elle se traduit par des plans de développement. Les responsables de conseils régionaux consultés se sont déclarés satisfaits de l'adaptation des formations aux politiques régionales, au moins chaque fois que les objectifs de partenariat ont été définis. Il jugent toutefois les GRETA plus performants dans les actions qualifiantes que sur la réinsertion des publics en situation d'échec. Les responsables d'entreprises se montrent sensibles au label "Education nationale" et se déclarent satisfaits de ce partenariat. Le rapport conclut en mettant en évidence l'urgence à agir sur l'organisation des GRETA, service complexe qui marque encore des déficits dans la cohérence entre politique et fonctionnement.

Le SI.EN à votre écoute

Tel : 16 1 43 22 68 19

Fax : 16 1 43 22 88 92

Minitel : 3615 - FEN code INS

Rapport Cuby

C'est le nom donné au "Schéma directeur de réorganisation et de déconcentration" proposé par la commission d'amélioration de l'administration de l'Education nationale, repris par le comité de réorganisation et de déconcentration, présidé par Jean-François Cuby, Inspecteur général de l'administration, et dont le rapporteur général est Jacky Richard, Directeur de la DPAOS.

Prenant appui sur la Loi d'Orientation de juillet 1989, reprenant des éléments d'un rapport précédent "Centrale 2000" et intégrant les 158 décisions ministérielles de juin 1994, ce rapport constitue un intérêt certain dans la mesure où il permet de connaître certaines tendances lourdes des transformations à venir. Il laisse deviner la place et le rôle des corps d'inspection dans l'avenir.

Au-delà de la remise en question des dispositifs anciens et de la volonté de modernisation qui l'anime, le schéma s'efforce de mettre en application l'objectif assigné à l'administration par cette politique : "faire confiance au terrain".

Deux principes de base doivent animer les services d'une Éducation nationale : la recherche optimale de la QUALITE du service rendu aux usagers et le souci permanent de garantir l'UNITE du dispositif.

Pour rendre effectifs de tels engagements, la manière la plus adaptée est de veiller à ce que l'administration du service éducatif corresponde au plus près aux attentes et aux besoins des élèves, des parents, des personnels et des partenaires extérieurs - c'est le principe de PROXIMITE - et aux intentions de l'Etat, garant de l'égalité des chances et de l'unicité du service public de l'Education nationale - c'est le principe de COHERENCE.

De ces principes, on peut déduire des lignes de force pour l'organisation de l'administration

-renforcement de l'autonomie des établissements, en termes de capacité de décision et de gestion de proximité des dispositifs pédagogiques et des personnels,

-mise en cohérence du niveau intermédiaire (rectorat - IA) autour de trois fonctions : pilotage, gestion de masse, animation de proximité des établissements ;

- simplification de l'administration centrale et renforcement de sa capacité de pilotage et d'intégration.

S'ensuivent des points d'application concernant les écoles, les regroupements, le partenariat, la continuité écoles-collège, l'allégement des tutelles sur les EPLE, le renforcement du rôle du chef d'établissement, notamment dans l'évaluation et les propositions d'avancement et de promotion des personnels sous son autorité, la mise en réseaux des établissements. Pour les niveaux intermédiaires, l'organisation actuelle : rectorats et IA ne serait pas remise en question, mais un chantier s'ouvre pour examiner une meilleure répartition des compétences entre ces deux niveaux. Par exemple, le niveau académique, voire inter-académique, aurait en charge d'assurer les fonctions, comme la gestion de masse, le pilotage et l'évaluation alors que le niveau départemental plus proche du terrain, assurerait plutôt des fonctions de représentation et d'animation de l'ensemble du système éducatif. Curieusement, il n'est pas jugé utile de toucher à la gestion du premier degré qui est, dans son ensemble, correctement assurée par l'inspection académique. Une place importante est accordée à la gestion des ressources humaines.

Au total, un ensemble de propositions de programmation des transformations de l'administration actuelle de l'Education nationale. Peu de choses à en dire, surtout si l'objectif fixé est celui d'améliorer la qualité du service public d'Education nationale. Vigilance toutefois, y compris pour les corps d'inspection, car certaines dispositions, qui restent à, risqueraient de modifier notamment les opérations de gestion des personnels.

Un aspect quelque peu irritant, sous le couvert d'amélioration et d'efficacité : on sent bien présente une certaine ligne idéologique marchande et libérale du type rapport qualité-coût. On parle davantage d'usager que d'élève, de service plutôt que d'éducation.

Une certaine conception de l'Ecole, même moderne, peut-elle se limiter à cette dimension consumériste ?

A suivre de près, en tout cas, ne serait-ce que pour alimenter la réflexion de notre prochain congrès.

Michel Marucelli

SUDEL

ADMINISTRATION

- Code Soleil
- Guide de la direction d'école
- Enseigner hors de France
- Préparer sa retraite
- Concours interne des professeurs d'écoles

etc...

PÉDAGOGIE

- La géométrie en action
- Voyages scolaires en Provence
- Lire au cycle 1
- Lire au cycle 2
- Les BCD

etc...

Catalogue gratuit à : **SUDEL**
6 rue du Champ de l'alouette
75013 PARIS
Tel : 45 35 37 15 Fax : 43 31 39 29

CONDITIONS PARTICULIÈRES AUX ADHÉRENTS DU SIEN

Loi quinquennale : les dérives

Académie de Nancy-Metz

Décentralisation de la Formation professionnelle

Les actions de formations qualifiantes ont été transférées aux régions le 1er juillet 1994 (article 50 de la loi quinquennale).

En région Lorraine, le passage de témoin entre l'Etat et la Région s'est fait difficilement :
- des formations ont été interrompues car des conventions de stage ont été rompues le 30 juin ;
- des stagiaires ont vu leurs rémunérations suspendues en juillet et août, leurs dossiers devant être remontés complètement auprès des services de la Région pour des stages programmés ultérieurement par celle-ci.

Cette région a opté pour que la totalité des actions jeunes soient décentralisées au 01-01-96, anticipant sur le délai de 5 ans prévu par la loi.

Plan régional de développement des formations professionnelles des jeunes

Ce plan, prévu à l'article 52 de la loi quinquennale, est de la responsabilité de la région. Il concerne :
- la formation initiale et continue ;
- la formation scolaire professionnelle et apprentissage ;
- les différents contrats d'insertion, de qualification et les actions jeunes.

En Lorraine, les consultations, à l'initiative de la Région, vont commencer dès octobre, le plan devant être bouclé en juin 95.

D'après le Vice-Président de la Région Lorraine, trois partenaires seront associés - Rectorat - DRTE - partenaires sociaux. Pour lui, il devrait y avoir :
- complémentarité entre la formation professionnelle Education nationale et apprentissage ;
- mise à plat de toutes les mesures jeunes,
- cohérence, harmonie entre formation professionnelle initiale et formation professionnelle continue : "les jeunes devront être formés pour occuper tout de suite un poste avec efficacité"... "Concernant la formation des jeunes en difficultés et pour pallier aux échecs de l'Education nationale, la région innovera et proposera des "initiatives originales"(!)

...

F. Bottin
FEN Lorraine

Région Ile de France

Pressions sur l'apprentissage

N'oublions pas que l'"école obligatoire" jusqu'à 16 ans en France, est une mesure de protection des enfants contre le travail précoce.

Alors que les collèges et les lycées professionnels suppriment les CPA, diversifient les voies de formation pour répondre aux besoins de tous les jeunes, tout en leur assurant une éducation de base, les CFA développent CPA et CIPPA. S'il est vrai qu'une partie des jeunes a besoin d'être aidée avant d'entreprendre un apprentissage qualifiant, il est non moins vrai que beaucoup de CFA ont besoin d'élèves supplémentaires pour survivre.

En 1992-93, les CPA annexées à des CFA ont vu leurs effectifs progresser de 12,6 % alors qu'elles avaient perdu précédemment la moitié de leurs effectifs en trois ans.

Les IEN sont très fortement pressés, par les collèges et les professions, d'accorder des dérogations aux jeunes de 14 ans. Le système qui avait été enrayé volontairement se remet en place. Chaque département et chaque région a sa politique propre de développement de l'apprentissage. C'est pourquoi nous devons redoubler de vigilance. D'autant que les lois sur la formation professionnelle donnent à la Région, la gestion de l'ensemble des voies de formation. Soyons attentifs à maintenir un service public diversifié et cohérent.

Maryse Le Moël

Une nouvelle loi pour la formation professionnelle

Le gouvernement va soumettre à la prochaine session parlementaire une nouvelle loi sur la formation professionnelle.

Annoncée par l'article 64 de la loi quinquennale du 20 décembre 1993, cette nouvelle loi devait consacrer l'unification des dispositifs de formations alternées sous contrat de travail. Qu'en sera-t-il réellement ?

Reçue par le conseiller du Ministre Giraud, chargé des problèmes de formation professionnelle, Monsieur Igor SEMO, une délégation de la FEN a eu connaissance des grandes lignes du projet de loi qui sera très prochainement mis en concertation avec les partenaires sociaux.

Ce projet s'appuie sur le titre III de la loi quinquennale et sur l'accord interprofessionnel du 5 juillet 1994. Il y a deux axes principaux :
* la mise à plat de l'ensemble du dispositif d'alternance (hors les formations sous statut scolaire) ;
* la "réforme" de la taxe d'apprentissage.

Les précisions suivantes ont été données par le conseiller du Ministre.

1° - Dispositif d'alternance : il s'agit de mettre en cohérence l'ensemble des différents contrats alternés (qualification, adaptation, orientation) et d'encadrer l'emploi du contrat de qualification. Pour ce dernier, le gouvernement souhaite faire entrer l'Etat dans un dispositif relevant jusqu'alors des seuls partenaires sociaux. Certes sur la pointe des pieds, mais de façon significative : la liste des formations diplômantes sera arrêtée par le ministère du Travail et le ministère de l'Education nationale (et non par les branches professionnelles comme le prévoit l'accord interprofessionnel du 5 juillet 94) ; tous les contrats d'alternance seront soumis à contrôle pédagogique par les Inspecteurs de l'Education Nationale et les Inspecteurs de la formation professionnelle . Cette immixtion de l'Etat dans le paritarisme fera sûrement réagir vivement les partenaires sociaux.

2° - Taxe d'apprentissage : du propre aveu du conseiller, il ne s'agit pas d'une réforme mais d'une simplification ! Simplification ayant pour objet de garantir à l'apprentissage seul, une part du 0,5 % (taxe d'apprentissage) versée par les entreprises.

Au 0,2 % du quota apprentissage s'ajoutera le montant du FNIC (Fonds pour l'Apprentissage géré par les consulaires), les diverses exonérations et primes aux maîtres d'apprentissage. Le tout constituant un 0,38 % géré par une nouvelle institution : le "Fonds National de l'Apprentissage".

Le 0,3 % restant aux formations premières risque d'être sérieusement amputé, même si s'ajoutent les excédents du 0,1 % de l'alternance.

La loi ouvrira la possibilité d'augmenter la taxe d'apprentissage pour abonder la fraction réservée à l'apprentissage afin de faire face au coût de son développement. Le gouvernement semble donc vouloir faire supporter ce coût par les entreprises et non par le budget de l'Etat comme le réclament les partenaires sociaux signataires de l'accord du 5 juillet 1994.

La délégation a regretté qu'aucune disposition favorisant la transparence de la collecte et de la répartition de la Taxe d'apprentissage ne soit prévue dans la loi. Le gouvernement semble "ouvert" sur ce sujet dans le cadre du débat parlementaire.

En conclusion, un projet de loi au minima, et en faveur du développement de l'apprentissage (comme la loi quinquennale). Le gouvernement fait donc l'impasse sur les dysfonctionnements du financement de la formation professionnelle, dénoncés par les divers rapports (Chamard, Goasguen, Inspection des finances et des affaires sociales) qu'il a lui-même sollicités.

Dans la concertation qui s'ouvre, le SI.EN et la FEN devront peser par leurs propositions pour que les formations du Service Public ne soient pas lésées. Nous pourrions proposer, par exemple, la création d'un organisme chargé du contrôle de l'utilisation des fonds de la formation professionnelle (dont la taxe d'apprentissage), sous la responsabilité du Préfet de Région et du Président du Conseil régional et géré paritairement avec les différents partenaires.

Sur le terrain...

Académie de Clermont-Ferrand

La section académique de Clermont-Ferrand s'est réunie le vendredi 23 septembre en présence de Michel Marucelli.

Convoquée par Gérard Millet, responsable académique, dans la précipitation provoquée par les dates initialement prévues pour les élections professionnelles, tous les départements de l'académie étaient néanmoins représentés et les collègues absents s'étaient tous excusés. L'ordre du jour a porté principalement sur la constitution du bureau académique et de la liste des candidats aux élections à la CAPN et aux CAPA. Toutes les spécialités seront représentées. Un très bon taux de syndicalisation est annoncé. L'action locale du SI.EN a permis de faire reconnaître tous les inspecteurs tant auprès des IA que du Recteur qui a rendu visite à certains, dans leurs bureaux, et promis de veiller à l'amélioration des équipements. En signe d'engagement, un fax est arrivé dans les jours qui ont suivi dans les locaux regroupant six circonscriptions du premier degré. Le débat a porté sur les difficultés relatives aux frais de déplacement, la situation des collègues retraités - également représentés à la réunion - , la nécessité de recentrer les activités des IEN sur leurs missions statutaires, face à la dispersion actuelle et aux "commandes" nombreuses. Une réunion caractérisée par la liberté des échanges, la confiance réciproque et la convivialité. Bien agréable pour commencer l'année syndicale !

Académie de Lille

Les collègues du septentrion se sont réunis dans le Pas-de-Calais, à Hénin-Beaumont, le mardi 20 septembre 1994. La vingtaine d'adhérents présents et les nombreux collègues excusés, retenus par diverses réunions, y compris des retraités et des IPR-IA, sont un gage encourageant pour l'avenir.

Au cours de cette réunion, présidée par Renée HASIAK, secrétaire général adjoint, et Jean-Robert Gagneuil, secrétaire départemental, des points importants ont été abordés : la dernière audience chez le ministre, les frais de déplacement, les CAPA et CAPN, et notre place au sein de l'institution par rapport aux missions d'expertise.

Peu satisfaite par la dernière audience chez le ministre, R. Hasiak rappelle notre revendication du corps unique dont les indices débouchent sur l'échelle lettre B. Nous attendons d'en savoir plus sur les intentions du ministre puisque des regroupements inter-académiques sont prévus dans le courant de ce trimestre.

En ce qui concerne les frais de déplacement, si la situation semble satisfaisante pour la régularité des remboursements, des 1D du Pas de Calais et des ET, il n'en est pas de même pour les collègues 1D du Nord. J-R Gagneuil nous fait part des diverses démarches effectuées auprès de l'IA du Nord. Par contre tous les collègues déplorent la diminution progressive et drastique du quota kilométrique, proche, pour certains, de l'indigence. Le SI.EN, très soucieux de nos conditions matérielles de travail, doit intervenir pour demander, au recteur et aux IA une dotation compatible avec nos missions essentiellement itinérantes, ainsi que la transparence des dotations individuelles accordées. Dès maintenant, il est conseillé aux collègues qui auraient épuisé leur quota, d'adresser une mise en demeure au recteur et à IA comme il avait été décidé l'année dernière.

Des précisions importantes ont été données par R. Hasiak sur les CAPA et la CAPN notamment en ce qui concerne la hors classe. Il est rappelé que le SI.EN, très attaché à la clarté des décisions et à l'égalité de traitement de chacun, continue à demander inlassablement l'application d'un barème qui éviterait une trop grande disparité entre les collègues de diverses académies.

La fin de la réunion a été consacrée à la place des inspecteurs au sein du système éducatif. Certains déplorent que notre travail ne soit pas pris en compte par l'Institution, notamment la DEP qui nous ignore, ainsi que l'Inspection générale qui publie un rapport annuel dont nous ne sommes même pas destinataires !

La prise de pouvoir par des techniciens de l'évaluation est très grave. Nous ne pouvons plus nous laisser enfermer dans des tâches d'exécutant concrétisées par une quantité d'évaluations ou d'enquêtes diverses qui ne servent à rien. Nous devons veiller à ne pas laisser l'évaluation dériver vers le "technicisme". Ce vaste sujet n'a pas été épuisé, mais il apparaît très nettement que le SI.EN doit mettre tous les moyens en œuvre pour valoriser l'acte d'inspection afin qu'il soit pris en compte par les différents échelons de la hiérarchie.

Dès maintenant les collègues de l'académie ont pris rendez-vous pour le 16 décembre et le 20 avril 1995.

Académie de Toulouse

Le bureau académique s'est réuni le 20 septembre.

Tous les représentants étaient présents ou excusés.

Le bureau académique a élaboré la liste SI.EN-FEN à la Commission Administrative Paritaire Académique des IEN en prenant en compte toutes les spécificités. Il a ensuite fait le point sur la situation académique.

- Frais de déplacement :

- En Ariège : l'enveloppe est insuffisante, les collègues ont décidé de suspendre tout déplacement en l'absence de financement.

- en Aveyron : rien à signaler.

- dans les Hautes Pyrénées : il y a de gros problèmes pour le paiement des frais engagés ainsi que pour l'indemnité forfaitaire. L'enveloppe départementale est pratiquement épuisée compte tenu du dépassement des années précédentes.

- En Haute Garonne : les frais de déplacement sont payés régulièrement. Le SI.EN a refusé de procéder à la répartition des enveloppes de circonscription. L'indemnité forfaitaire est payée mensuellement (l'enveloppe concernant cette dépense a été extraite de la ligne et immobilisée pour l'année).

- dans le Tarn : tout se déroule normalement,aucun problème spécifique.

Affectations des IPR-IA L.A. 94

Administration et vie scolaire

NOM Prénom	est nommé(e) à
DAUBET Michel	Djibouti
FELDSCHUM-FIELD Marianne	Rennes
LECLERCQ Suzelle r	DPID
MENARD Monique	Paris
MICHEL Pierre	Rouen (CSAIO)

Economie et gestion

MITTE Patrice	Nantes

Italien

ALBERTINI Jean-Louis	Creteil

Sciences et tecniques industrielles

BONNAVAL Gilbert	Lille
BRISELANCE Claude	Reims
RIEU Alain	Grenoble

Toutes les affectations ne sont pas encore connues à l'heure où notre bulletin est réalisé (29 septembre 1994).

La nouvelle nomenclature des formations entre en vigueur le 1er septembre 1994

Le décret du 21 juin 1994, qui est passé presque inaperçu, clôture le travail de deux ans d'une commission de l'INSEE, le CNIS (Conseil National de l'Information Statistique).

Le CNIS a été chargé, en 1991, par les ministres de l'Education nationale et du Travail, d'élaborer une nouvelle nomenclature pour remplacer celle dite des "47 groupes" construite en 1969, à l'occasion du VIè plan.

Les formations de l'Education nationale, du CAP au BTS y étaient identifiés par groupes professionnels et par niveaux de qualification. Cette ancienne nomenclature, devenue obsolète, reflétait la caractéristique de son époque.

Elle était très détaillée pour les formations industrielles et surtout artisanales, mais grossière pour les formations tertiaires et inutilisable pour les formations générales. De plus, il y manquait toutes les formations supérieures.

Au fil des années et des besoins des acteurs, s'étaient multipliées des nomenclatures partielles, de plus en plus difficiles à mettre en correspondance, pour répondre aux enquêtes de l'Etat tant sur la formation initiale des jeunes que sur la formation continue des jeunes et des adultes salariés ou chômeurs.

C'est dans un climat de sérieux et de sagesse que tous les acteurs et les partenaires sociaux de la commission ont mené à bien cette entreprise complexe en un temps si court.

Cette nouvelle nomenclature permet de décrire, avec le même instrument, les différents systèmes de formation (initiale ou continue, secondaire ou supérieure, professionnelle ou générale) et couvre l'ensemble des formations même complexes. Elle est construite selon trois niveaux emboîtés de façon à pouvoir évoluer. Le premier, le plus agrégé, distingue quatre domaines (disciplinaire, technico-professionnel de la production et des services, développement personnel) éclatés ensuite en 17 postes (2ème niveau). Puis le 3ème niveau décrit les formations en 93 par groupes de spécialités. Un niveau supplémentaire, repéré par une lettre, jette un pont vers, selon le domaine, l'emploi préparé ou le champ d'application. Il s'agit d'une nomenclature des formations et non des diplômes et des emplois. Ces finalités ont été volontairement disjointes de cette classification.

A l'unanimité, les membres du CNIS ont approuvé cette nomenclature et l'ont placée sous la responsabilité de l'INSEE pour être diffusée, gérée et révisée si nécessaire.

A votre JO du 26 juin !

Maryse Le Moël
IEN-ET membre du CNIS pour la FEN

Le SE qui avait obtenu une revalorisation de la bonification indiciaire pour tous les directeurs d'école en mai 1991, dans le cadre des relevés de conclusions, et qui réclamait, depuis cette date, que les collègues en retraite puissent en bénéficier, vient de voir aboutir son opiniâtreté avec la publication d'un décret accordant une augmentation des pensions de 8 à 15 points d'indice pour les anciens…

Voilà qui ne peut qu'encourager notre propre persévérance !

Nous disposons de mandats clairs pour relancer la question auprès des parlementaires que nous allons rencontrer prochainement, et nous allons profiter des échéances électorales pour connaître leurs positions sur ce qui s'avère de plus en plus une injustice faite aux seuls inspecteurs ! Nous ne manquerons pas, bien entendu, de rendre compte dans ces colonnes des réponses qui seront faites par les uns et par les autres.

L'ÉDITEUR AU SERVICE DE VOTRE MÉTIER

COLLECTION PROFESSION ENSEIGNANT
La passion de l'enseignement

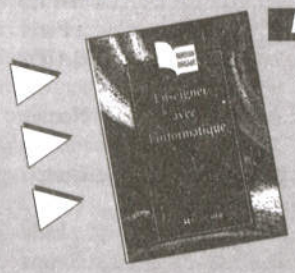

■ Guide pratique de l'enseignant
■ Du référentiel à l'évaluation
■ Sciences et technologies tertiaires
Guide pratique du nouveau baccalauréat technologique

NOUVEAUTÉS :
■ Des mots pour le savoir
Évaluation et pédagogie dans les enseignements généraux et techniques. 200 termes définis et explicités
■ Enseigner avec l'informatique
■ Sciences et technologies tertiaires
Guide pratique du nouveau baccalauréat technologique . spécial terminale
■ Sciences médico-sociales
Guide pratique du nouveau baccalauréat technologique

FOUCHER

COLLECTION PARCOURS ALTERNANCE
■ Formation en alternance et contrôle en cours de formation
Le guide indispensable pour un véritable complémentarité entre les entreprises et les établissement scolaires.

Veuillez m'adresser sans engagement votre documentation sur Profession enseignant et Parcours alternance.
Nom.....Prénom .....
Adresse .....
Code postal |_|_|_|_|_| Ville .....
Coupon-réponse à retourner à l'adresse suivante :
Éditions FOUCHER 31 rue de Fleurus 75278 Paris Cedex 06
P0494